

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1149

9 mai 2008

SOMMAIRE

Accession Fund	55112	Magg Charter SA	55106
Accession Fund	55117	Mattaris S.A.	55148
Adurion Real Estate Lux SA	55146	MGTX International S.à r.l.	55110
Allianz Global Investors Trends	55109	Moet S.A.	55115
Aramis International 1 S.à r.l.	55120	Mogador S.A.	55108
Arvernes International S.à r.l.	55110	Moventas International S.à r.l.	55111
CCMT Participations S.A.	55134	Newton Green Air Investments I S.à r.l.	55114
China Corn Oil S.A.	55140	Opera - Participations 2	55138
CMI Insurance (Luxembourg) S.A.	55116	Pan European House S.à r.l.	55112
Crédit Suisse Group Finance (Luxem- bourg) S.A.	55109	Pearson Luxembourg N°. 2.	55134
Cristal Blue S.à r.l.	55109	Premier III S.A.	55107
Denovo Holdings	55112	Premier II S.A.	55107
Dresdner Portfolio Management	55108	Premier I S.A.	55116
Expotrans S.A.	55118	Rigel Developments S.à r.l.	55152
Felten-Scholtes S.à r.l.	55115	Selway S.à r.l.	55150
Felten-Scholtes S.à r.l.	55116	S. Felten S.à r.l.	55118
Field Point I-A RE 9	55117	Sirius Logistics S.à r.l.	55152
FMV Consulting S.A.	55134	Sodexo Luxembourg S.A.	55143
Homi Europe S.à r.l.	55117	Sodexo Luxembourg S.A.	55143
HVB Banque Luxembourg Société Anony- me	55145	Sonagra S.A.	55106
Imagination Media Broadcast S.à r.l.	55113	SPF-Sierra Portugal Fund, S.à r.l.	55111
ING(L) Portfolio	55116	Stinvest	55115
ION International S.à r.l.	55150	Strawberry Investment S.à r.l.	55113
JP Residential IV S.à r.l.	55106	Tie Rack Luxembourg S.A.	55114
JP Residential IV S.à r.l.	55106	Tunis Bay S.à r.l.	55112
Kordy S.A.	55108	UBS Medium Term Bond Fund Manage- ment Company S.A.	55114
Kwintet International S.à r.l.	55110	Valelux S.A.	55107
LaSalle German Retail Investments S.à r.l.	55111	World-House-Invest-Europe S.A.	55107

JP Residential IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 80B, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 107.835.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 967 du 30 septembre 2005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JP RESIDENTIAL IV S.A R.L.

Signatures

Référence de publication: 2008052371/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05254. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

JP Residential IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 80B, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 107.835.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 967 du 30 septembre 2005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JP RESIDENTIAL IV S.A R.L.

Signatures

Référence de publication: 2008052373/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05252. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Magg Charter SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 105.326.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/04/08.

Signature.

Référence de publication: 2008052333/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03856. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Sonagra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 76.865.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/04/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008052334/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00184. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Valelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 80.457.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008052058/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO07780. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Premier III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 89.873.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2008.

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008052052/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05637. - Reçu 60,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Premier II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 87.918.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2008.

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008052051/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05620. - Reçu 60,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

World-House-Invest-Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 97.372.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 avril 2008.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2008052375/202/12.

(080057345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Kordy S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 79.938.

Il résulte d'un courrier adressé à la société KORDY S.A. que la société WOOD, APPLETON, OLIVER, EXPERTS-COMPTABLES S. à r. l., en sa qualité d'agent domiciliataire, a dénoncé le siège social avec effet au 14 mars 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008052459/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04703. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Dresdner Portfolio Management, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 41.022.

Bekanntmachung

Herr Dr. Dirk Klee hat sein Amt als Mitglied des Verwaltungsrats der Dresdner Portfolio Management ("die Gesellschaft") mit Wirkung zum 31. März 2008 niedergelegt.

Anstelle von Herrn Dr. Klee wurde mit Wirkung zum 1. April 2008 bis zur nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschaft am 10. Juni 2008 Herr Thomas Langer, Berufsanschrift 26, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, zum Mitglied des Verwaltungsrats der Gesellschaft bestimmt.

Senningerberg, den 31. März 2008.

Für die Richtigkeit des Auszuges

ALLIANZ GLOBAL INVESTORS LUXEMBOURG S.A.

Eis / Maringer

Référence de publication: 2008052383/672/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04284. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Mogador S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 92.957.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Pétange le 02 avril 2008

L'assemblée constate l'arrêt du mandat de Monsieur Martin MELSEN en tant qu'administrateur avec effet rétroactif au 27 avril 2007.

L'assemblée nomme Madame Myriam MATHIEU en tant que nouvel administrateur pour une durée de six ans.

Administrateur délégué:

Monsieur Pascal Wagner, comptable, demeurant à L-3317 Bergem, 31, rue de l'Ecole

Administrateurs :

Madame Renée Wagner-Klein, employée privée, demeurant à L-3317 Bergem, 31, rue de l'Ecole

Madame Myriam Mathieu, employée privée, demeurant 19, rue du Milieu à F-55230 Arrancy-sur-Crusnes

Commissaire aux comptes:

Bureau Comptable Pascal Wagner S.A., 81, rue J.B. Gillardin, L-4735 Pétange

Pétange, le 1^{er} avril 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008051820/762/23.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03138. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Crédit Suisse Group Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 84.894.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster en date du 10 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 497 du 29 mars 2002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE GROUP FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2008052376/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05237. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Allianz Global Investors Trends, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 123.962.

Bekanntmachung

Herr Wilfried Siegmund hat sein Amt als Mitglied des Verwaltungsrats der Allianz Global Investors Trends ("die Gesellschaft") mit Wirkung zum 29. April 2008 niedergelegt.

Anstelle von Herrn Siegmund wurde mit Wirkung zum 30. April 2008 bis zur nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschaft am 17. Oktober 2008 Herr Jean-Christoph Arntz, Berufsanschrift 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, zum Mitglied des Verwaltungsrats der Gesellschaft bestimmt.

Senningerberg, den 1. April 2008.

Für die Richtigkeit des Auszuges

ALLIANZ GLOBAL INVESTORS LUXEMBOURG S.A.

Eis / Maringer

Référence de publication: 2008052379/672/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04279. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Cristal Blue S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 136.907.

Par résolutions datées du 28 mars 2008, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Xavier PAUWELS, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet immédiat.

- acceptation de la démission de Laurent RICCI avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet immédiat.

- nomination de Ziad SARKIS, avec adresse au 320, 28 Old Brompton Road, SW7 3SS Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant en remplacement de Xavier PAUWELS et de Laurent RICCI, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008052424/581/20.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04351. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Arvernes International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 110.239.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 21 mars 2008

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Madame Marjoleine VAN OORT de son poste de gérante de la société avec effet au 31 mars 2008.

Deuxième résolutions

L'Associé Unique nomme Monsieur Eddy DOME, résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet au 31 mars 2008.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008052457/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04712. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Kwintet International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 833.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 112.469.

—
Par résolutions signées en date du 31 décembre 2007, les associés ont pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Gérard BECQUER, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet immédiat.

- nomination de Philippe LECLERCQ, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 1^{er} janvier 2008 et pour une durée indéterminée.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008052423/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04361. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

MGTX International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 725.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 122.466.

—
Par résolutions signés en date du 31 décembre 2007, les associés ont pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Gérard BECQUER, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet immédiat.

- Nomination de Philippe LECLERCQ, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 1^{er} janvier 2008 et pour une durée indéterminée.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008052422/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04396. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Moventas International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 116.475,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 124.343.

Par résolutions signées en date du 31 décembre 2007, les associés ont pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Gérard BECQUER, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet immédiat.

- nomination de Philippe LECLERCQ, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 1^{er} janvier 2008 et pour une durée indéterminée.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008052421/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04400. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

LaSalle German Retail Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 454.650,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 109.085.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 7 avril 2008 qu'a été nommé aux fonctions d'administrateur de la société, avec effet au 7 avril 2008:

- Mr Olivier Dufond, demeurant professionnellement au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008052412/2570/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04327. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

SPF-Sierra Portugal Fund, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.974.518,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 134.615.

EXTRAIT

En date du 11 mars 2008, l'associé Project Sierra Brazil 1 BV a cédé 1 part sociale de la Société à Sierra Asset Management Luxembourg, S.à r.l., une société ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B134470.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008052417/1092/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO07713. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

**Tunis Bay S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Pan European House S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 113.426.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B, 1, Heienhaff - L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2008052844/4170/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05760. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Denovo Holdings, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 18.912.

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

Pour *DENOVO HOLDINGS, société anonyme holding*

Experta Luxembourg, société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2008052847/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06331. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Accession Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 99.752.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ("Assemblée") de la Société tenue en date du 31 mars 2008

L'Assemblée a décidé de nommer Mme Alexandra Brehm, résidant professionnellement à 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, comme administrateur de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2014.

De plus, l'Assemblée a décidé de nommer Ernst & Young Luxembourg comme auditeur de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 11 avril 2008.

Pour *ACCESSION FUND*

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008052420/1092/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP05002. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Imagination Media Broadcast S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 132.991.

L'an deux mille huit, le sept mars.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu:

1 - Monsieur Ahmet AYDOGDU, administrateur de sociétés, né le 1^{er} janvier 1973 à Of, Turquie, demeurant à B-4000 Liège, 23, rue des Mésanges, et

2 - Monsieur Claude COLLARD, administrateur de sociétés, né le 08 février 1969 à Aye, Belgique, demeurant à B-4920 Harze-Aywaille, 8, rue de Benister,

tous deux ici représentés par Monsieur Gérald CRAYE, employé privé, demeurant à Rehon, France, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le comparant, restera annexée au présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel a démontré au notaire instrumentaire au moyen de l'acte de constitution que ses mandants détiennent ensemble la totalité des parts de la société IMAGINATION MEDIA BROADCAST s.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 132.991,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 20 septembre 2007, publié au Mémorial C numéro 2711 du 24 novembre 2007, et dont le comparant déclare que les statuts n'ont pas encore été modifiés.

Ensuite, il s'est constitué au nom de ses mandants en assemblée générale extraordinaire et a requis le notaire d'acter comme suit la résolution suivante:

Transfert du siège social

Le siège de la société est transféré à L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

La première phrase de l'article 3 des statuts sera modifiée comme suit:

« **Art. 3. Alinéa 1^{er}** . Le siège de la société est établi dans la Commune de Mamer.».

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel et résidence, ledit comparant a signé ensemble avec Nous notaire la présente minute après d'être identifié au moyen de sa carte d'identité.

Signé. A. Aydogdu, C. Collard, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 11 mars 2008, Relation: CAP/2008/732. - Reçu douze euros. 12,-€.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 19 mars 2008.

Camille MINES.

Référence de publication: 2008052332/225/37.

(080057821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Strawberry Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 73.314.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2007 actant l'augmentation de capital de la société STRAWBERRY INVESTMENT 2 S.à.r.l. par apport en nature des parts sociales de la société STRAWBERRY INVESTMENT S.à.r.l., le capital de la société STRAWBERRY INVESTMENT S.à r.l. est dorénavant détenu comme suit:

1.200 parts, STRAWBERRY INVESTMENT 2 S.à r.l., 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Pour Avis

Signature

Référence de publication: 2008051810/534/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02835. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Tie Rack Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 54.838.

—
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration
tenue en date du 17 mars 2008*

Le Conseil d'administration accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Paul TUSON, avec effet immédiat.

En date du 17 mars 2008, le Conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Andrew Merriman, avec adresse professionnelle Broadwater House, Glenmore Park, Tunbridge Wells, Kent TN2 5NZ, United Kingdom.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008051901/655/22.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03226. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

UBS Medium Term Bond Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 66.302.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2008.

Pour UBS Medium Term Bond Fund Management Company S.A.
UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.
Martin Rausch / Michaela Imwinkelried
Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2008052298/1360/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00782. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Newton Green Air Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 132.940.

—
Constituée par-devant M^e Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 11 octobre 2007, acte publié au Mémorial C no 2697 du 23 novembre 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Newton Green Air Investments I S.à r.l.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008052368/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04267. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Moët S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 58.361.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} avril 2008

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de la société Lux Business Management Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société Lux Konzern Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., avec siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008051902/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03196. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Felten-Scholtes S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8392 Nospelt, 21, rue de Goebblange.
R.C.S. Luxembourg B 95.506.

—
Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nospelt, le 16 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008052703/8873/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05793. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Stinvest, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 45.962.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 mars 2008

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de la société Lux Konzern Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et de la société Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg ainsi que le mandat de Commissaire aux comptes de la société CO-Ventures S.A., avec siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 14 mars 2008.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008051903/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06712. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Premier I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 87.919.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2008.

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2008052050/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05615. - Reçu 60,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

CMI Insurance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 67.803.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008052848/2600/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05425. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Felten-Scholtes S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8392 Nospelt, 21, rue de Goebblange.
R.C.S. Luxembourg B 95.506.

Le bilan au 31.12.2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nospelt, le 16 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008052705/8873/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05790. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

ING(L) Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 86.730.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2008.

Par délégation

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008052840/5911/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05153. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Accession Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 99.752.

Le bilan au 30.09.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

Pour Accession Fund

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008052851/1092/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05588. - Reçu 96,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Field Point I-A RE 9, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 125.839.

Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 01^{er} février 2008

L'associé unique Field Point I-A RE 9 (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mr. Thijs van Ingen, né le 05 décembre 1974 à Tiel, (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), de ses fonctions de gérant B de la Société, avec effet au 1^{er} février 2008.

- de nommer Mr. Paul Lefering, né le 20 octobre 1972 à Rotterdam (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) aux fonctions de gérant B de la Société avec effet au 1^{er} février 2008, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 11 février 2008.

Elisa Gottardi.

Référence de publication: 2008052485/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05986. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Homi Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 99.436.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 27 mars 2008

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Joseph MAYOR de son poste de gérant de la société avec effet au 03 mars 2008.

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme Madame Géraldine SCHMIT, résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, au poste de gérante de la société avec effet au 03 mars 2008.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008052458/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04704. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

S. Felten S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8392 Nospelt, 21, rue de Goebloge.
R.C.S. Luxembourg B 98.555.

Le bilan au 31.12.2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nospelt, le 16 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008052708/8873/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05803. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Expotrans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 73.996.

In the year two thousand and eight, on the thirty first of March.

Before M^e Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "EXPOTRANS S.A.", (the "Company"), with registered office in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 73.996, incorporated by deed of M^e André SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, on the 24th of January 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 315 of the 28th of April 2000.

The meeting is presided by Mr Raymond THILL, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Corinne PEYRON, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Sylvie DUPONT, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Change of the financial year end's date.
- 2.- Change of the date of the Annual General Meeting.
- 3.- Amendment of the Articles of Association to take into account the previous resolutions.
- 4.- Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

It has been resolved to change the date of the financial year end from July 31st to December 31st of each year.

Given the above, it has been further resolved that the financial year started on August 1st 2007 and ended on December 31st 2007.

Consequently, the current financial year started on January 1st 2008 and will end on December 31st 2008.

Second resolution

It has been resolved to change the date of the Annual General Meeting to put it on the first Monday of June at 10 a.m.

Third resolution

According to the above resolutions, it has been resolved to amend the Company's Articles of Association, and more specifically Articles 8 and 9, as follows:

" **Art. 8.** The Company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year."

" **Art. 9.** The Annual General Meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first Monday of June at 10 a.m.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day."

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand two hundred (1,200.-) Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le trente et un mars

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EXPOTRANS S.A.", (la "Société"), avec siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 73.996, constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 janvier 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 315 du 28 avril 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PEYRON, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Sylvie DUPONT, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.-Modification de la date de clôture de l'année sociale.
- 2.-Modification de la date de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- 3.-Modification des statuts afin de prendre en compte les résolutions qui précèdent.
- 4.-Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Il a été décidé de modifier la date de la clôture de l'année sociale du 31 juillet au 31 décembre de chaque année.

Au vu de ce qui précède, il a été décidé que l'année sociale qui a commencé le 1^{er} août 2007 s'est clôturée le 31 décembre 2007.

Par conséquent, l'année sociale en cours commencée le 1^{er} janvier 2008 sera clôturée le 31 décembre 2008.

Deuxième résolution

Il a été décidé de modifier la date de l'Assemblée Générale Ordinaire pour fixer celle-ci le premier lundi de juin à 10.00 heures.

Troisième résolution

En accord avec les résolutions qui précèdent, il a été décidé de modifier les statuts de la Société, et plus spécialement les articles 8 et 9, pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année."

" **Art. 9.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille deux cents (1.200,-) euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Thill, C. Peyron, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, LAC/2008/13976. — Reçu douze euros (12.- €).

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008052188/5770/128.

(080057703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Aramis International 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 137.846.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, the thirty-first of March.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appear:

- INDUSTRI KAPITAL 2007 LIMITED, with registered office at 30-32 New Street, St. Helier, Jersey Channel Islands JE2 3RA acting in its capacity as general partner of Industri Kapital 2007 GP LP which in turn is the General Partner of the following Limited Partnerships, all governed under the Law of England and Wales:

Industri Kapital 2007 Limited Partnership I

Industri Kapital 2007 Limited Partnership II

Industri Kapital 2007 Limited Partnership III

Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV

and also acting as agent of

IK 2007 IAB Co-Investment AB;

- FIVE ARROWS MEZZANINE DEBT HOLDER SA, with registered office at L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey, R.C.S. Luxembourg B 114.778; and

- FIVE ARROWS INVESTMENTS S.à r.l., with registered office at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 132.228.

The founders are here represented by Mrs Sévrine Silvestro, avocat à la cour, with professional address at 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The beforesaid proxies, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such parties have requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" ("the Company") which they declare to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "Aramis International 1 S.à r.l."

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed, including authorising its subsidiaries to do the same; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in Strassen, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8.

8.1. The Company's corporate capital is fixed at 26,963,000.-EUR (twenty six millions nine hundred sixty three thousand euros) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and 5,390,100 (five millions three hundred ninety thousand one hundred) class A preferred shares (the "Class A Preferred Shares"), 5,390,100 (five millions three hundred ninety thousand one hundred) class B preferred shares (the "Class B Preferred Shares"), 5,390,100 (five millions three hundred ninety thousand one hundred) class C preferred shares (the "Class C

Preferred Shares"), 5,390,100 (five millions three hundred ninety thousand one hundred) class D preferred shares (the "Class D Preferred Shares"), 5,390,100 (five millions three hundred ninety thousand one hundred) class E preferred shares (the "Class E Preferred Shares"), representing a total of 26,963,000 (twenty six millions nine hundred sixty three thousand) shares of a nominal value of 1.-EUR (one euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.

The Ordinary Shares and the Preferred Shares are hereafter together referred to as a "share" or the "shares".

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company ("société unipersonnelle") in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

8.2. Repurchase

8.2.1 - The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares provided that such cancellation relates to the whole of one or more classes of Preferred Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such Class(es).

8.2.2 - In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more Classes of Preferred Shares, the holders of shares of the repurchased and cancelled Class(es) of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined herebelow) for each share of the relevant Class(es) held by them and cancelled.

8.2.3 - Each Class of Preferred Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class, in case of redemption of such class, to the Available Amount for the relevant period to which the class relates pursuant to the present article:

- The period for Class A Preferred Shares is the period starting on the day of incorporation and ending on the Interim Account Date for the Class A 2009 Interim Accounts (the "Class A Period");

- The period for Class B Preferred Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending on the Interim Account Date for the Class B 2010 Interim Accounts (the "Class B Period");

- The period for Class C Preferred Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending on the Interim Account Date for the Class C 2011 Interim Accounts (the "Class C Period");

- The period for Class D Preferred Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending on the Interim Account Date for the Class D 2012 Interim Accounts (the "Class D Period");

- The period for Class E Preferred Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending on the Interim Account Date for the Class E 2013 Interim Accounts (the "Class E Period");

8.2.4 - In the event a Class of Preferred Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the holders of such class shall become entitled, in case of a redemption and cancellation of the relevant class, to the Available Amount for a new period (the "New Period") which shall start on the date after the latest Class Period (or as the case may be the immediately preceding New Period of another class) and end on the Interim Account Date of the Interim Accounts prepared for the repurchase and cancellation of such Class of Preferred Shares, provided that if there is no Interim Account Date for such Class, the Period of such Class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the date after the Class E Period and the Classes of Preferred Shares not repurchased and not cancelled in their Period as per article 8.2.3 shall come in the order of Class A to Class E (to the extent not previously repurchased and cancelled).

8.2.5 - In the case of redemption of a Class of Preferred Shares, the holders of such Class of Preferred Shares shall receive the Cancellation Value per Share provided that where the Cancellation Value per Share so determined exceeds the Available Cash per Share, the Cancellation Value per Share shall be equal to the Available Cash per Share.

Any amendments to the present article 8.2 shall be subject to the unanimous decision of the general shareholders' meeting (if any) to be held with a 100% quorum of all shares in issue.

8.3 - Share premium

Any available share premium shall be distributable.

8.4 - Modification of share capital

The corporate capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 16 of these articles of association and within the limits provided for by article 199 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

8.5 - Transfer, Acquisition and Subscription to Shares

Any transferee of, new subscriber to, acquirer or otherwise a shareholder of the Company's shares must at all times acquire, subscribe to or otherwise hold shares in all of the Company's classes of shares without exception. Therefore, no transferee, new subscriber, acquirer or otherwise shareholder may at any time hold shares in one or more of the Company's classes of shares without holding the same proportion of shares in all other existing classes of the Company's shares.

Subject to the provisions set forth in article 189 of the law of 10 August 1915 and the terms of any shareholders' agreement that may be in force among the Company's shareholders from time to time, shares may be freely transferred

to the extent that each transferring shareholder must, following any such transfer, hold the same proportion of shares in each of the classes of shares held. For the avoidance of doubt, a sale of shares by a shareholder of one class of shares triggers a sale of shares, in the same proportion, of any other class of shares held.

8.6 - Voting rights - Distributions

Each share, either Ordinary Share or Preferred Share, confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Save as provided in the present article 8, each share shall rank *pari passu* with every other share and shall entitle its owner to equal rights to any distribution of dividends.

8.7 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

8.8 - Definitions

Available Cash : Means all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding 6 months), any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the Board will be paid to the Company in the short term LESS any indebtedness or other debt of the Company payable in less than 6 months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be).

Available Cash per Share : Means in respect of a Class of Shares, the Available Cash divided by the number of Preferred Shares in issue in the Class to be repurchased and cancelled.

Cancellation Value per Share : means the nominal value per Preferred Share to be cancelled plus Available Amount divided by the Number of Preferred Shares in issue in the Class to be repurchased and cancelled.

Class A Interim 2009 Accounts : Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A Preferred Shares.

Class B Interim 2010 Accounts : Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class B Preferred Shares.

Class C Interim 2011 Accounts : Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class C Preferred Shares.

Class D Interim 2012 Accounts : Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class D Preferred Shares.

Class E Interim 2013 Accounts : Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class E Preferred Shares.

Class Period : Means Class A Period, Class B Period, Class C Period, Class D Period, Class E Period.

Available Amount : Means total amount of net profits of the Company (including carried forward profits (i) less the results, if positive, of any losses (including carried forward losses) expressed as a positive (ii) less any freely distributable reserves and (iii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended or of the articles of association) determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be).

Interim Accounts : Means the interim accounts of the Company as at the relevant interim Account Date.

Interim Account Date : Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Preferred Shares, provided that such date may not be later than the last day of the third month after the first year end following the start date of the relevant period.

8.9. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is further authorised and empowered to issue convertible bonds or not, or assimilated instruments or bonds with subscription rights or to issue any debt financial instruments convertible or not, into shares under the conditions to be set by the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers, provided however that, in case of convertible bonds or assimilated instruments, these bonds or instruments are not be issued to the public and that upon conversion, article 189 of the law of 10th August 1915, as amended, on commercial companies, will be complied with.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. Save as provided in article 8, the shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred *inter vivos* to non-members unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers either shareholders or not, appointed by the shareholders with or without limitation of their period of office.

The manager(s) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

The powers and the remuneration of any managers possibly appointed to or in place of the first managers will be determined in the act of nomination.

In the case of one sole manager, the sole signature of this manager shall bind the Company.

In case of plurality of managers, the Company will be bound by the joint-signature of any two managers.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Meeting of the boards of managers will be validly held provided that there are less managers in attendance in the United Kingdom than managers in attendance in Luxembourg, present or represented. Regardless of the number of managers present, a quorum of managers residing in the United Kingdom cannot be made at any time.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Art. 14. Each shareholder shall have the right to appoint a representative to attend as an observer each and every meeting of the Board of managers, and each and every meeting of any committee of such boards. The appointment and removal of such a representative shall be by written notice from the shareholder -who has appoint, in the case of a removal, or willing to appoint an observer- to the Company and shall take effect upon the delivery thereof at the Company's registered office or at any meeting of the Board of managers or any committee thereof.

Shareholders decisions

Art. 15. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 16. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 18. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 21. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 22. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2008.

Subscription - Payment

Pursuant to Article 8,

- Industri Kapital 2007 Limited, prenamed, acting on the above capacity, represented by Sévrine Silvestro, by virtue of the aforementioned proxy;

- Five Arrows Mezzanine Debt Holder SA, prenamed, represented by Sévrine Silvestro, by virtue of the aforementioned proxy;

- Five Arrows Investments Sàrl, prenamed, represented by Sévrine Silvestro, by virtue of the aforementioned proxy; declared to subscribe to the 26,963,000 shares with a nominal value of 1.-EUR (one euro) each as follows:

	Ordinary Shares	Class A Shares	Class B Shares	Class C Shares	Class D Shares	Class E Shares	Total Shares	Total Euros (1€ /Share)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	2824	1 217448	1 217448	1 217448	1 217448	1 217448	6 090 064	6 090 064
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	2664	1 148 553	1 148 553	1 148 553	1 148 553	1 148 553	5 745 429	5 745 429
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	2967	1 279 606	1 279 606	1 279 606	1 279 606	1 279 606	6 400 997	6 400 997
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	3325	1 433 577	1 433 577	1 433 577	1 433 577	1 433 577	7 171 210	7 171 210
IK 2007 IAB Co-In- vestment AB	35	15163	15163	15163	15163	15163	75 850	75 850
Five Arrows Mezza- nine Debt Holder SA	150	64 080	64 080	64 080	64 080	64 080	320 550	320 550
Five Arrows Invest- ments Sàrl	535	231 673	231 673	231 673	231 673	231 673	1 158 900	1 158 900
Total	12 500	5 390 100	5 390 100	5 390 100	5 390 100	5 390 100	26 963 000	26 963 000

And to pay them up by contribution in kind of 26,963,000 (twenty six millions nine hundred sixty three thousand) shares with a par value of EUR 1,- (one Euro) each of IMOM International S.A.S., a company incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 3, rue du Colonel Moll, 75017 Paris and with registration number 502 420 896 RCS Paris, as hereafter described:

Description of the contribution:

Contributors	IMOM International S.A.S.'s Shares	EUR
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	6 090 064	6 090 064
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	5 745 429	5 745 429
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	6 400 997	6 400 997
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	7 171 210	7 171 210
IK 2007 IAB Co-Investment AB	75 850	75 850
Five Arrows Mezzanine Debt Holder SA	320 550	320 550
Five Arrows Investments Sàrl	1 158 900	1 158 900
Total	26 963 000	26 963 000

This contribution is being evaluated at 26,963,000.- EUR (twenty-six millions nine hundred sixty three thousand euros).

Evidence of the existence and the value of the contribution

Proof of the ownership and the value of such contribution has been given to the undersigned notary by a copy of a recent balance sheet of IMOM International S.A.S., a declaration issued by Industri Kapital 2007 Limited (acting in its here above capacity), a declaration issued by Five Arrows Mezzanine Debt Holder SA, a declaration issued by Five Arrows Investments Sàrl and a declaration issued by the managers of IMOM International S.A.S.

Effective implementation of the contribution

Industri Kapital 2007 Limited (acting in its here above capacity), Five Arrows Mezzanine Debt Holder SA and Five Arrows Investments Sàrl, contributors, here represented as stated hereabove, declare that:

- they are the sole full owner of such shares and possessing the power to dispose of such shares, legally and conventionally transferable;
- the transfers of such shares is effective today without qualification, proof thereof having been given to the undersigned notary;
- all further formalities shall be carried out in the respective countries, that is to say France and Luxembourg, in order to duly formalize the transfer and to render it effective anywhere and towards any third party.

Pro rata contribution tax payment exemption request

Considering that the matter concerns the incorporation of a Luxembourg private limited liability company by a contribution in kind consisting of 26,963,000 (twenty-six millions nine hundred sixty three thousand) shares with a par value of EUR 1.- each in IMOM International S.A.S., a company incorporated and existing under the laws of France, Member State of the European Union, that is 67,41% of its entire issued share capital represented by 40,000,000 (forty millions) shares with a par value of EUR 1.- each, Aramis International 1 S.à r.l. expressly requests, the pro rata fee payment exemption on the basis of Article 4.2 of the Luxembourg law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for an exemption from capital duty and for a fixed rate registration tax perception in such a case.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about eight thousand and five hundred euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Are appointed as managers for an undetermined duration of the Company:
 - Mr James Yates, with professional address at Brettenham House, 5, Lancaster Place, London WC2E 7EN, United Kingdom, born on the 22nd of June 1972 in Chelmsford, England;
 - Mr Andrew Townend, with professional address at Brettenham House, 5, Lancaster Place, London WC2E 7EN, United Kingdom, born on the 31st of December 1971 in Mirfield, England;
 - Mr Xavier Pauwels, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, born on the 21st of December 1971 in Brussels, Belgium;
 - Mr Philippe Leclercq, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, born on the 18th of May 1968 in Liège, Belgium;
 - Mr Christopher Masek, with professional address at Brettenham House, 5, Lancaster Place, London WC2E 7EN, United Kingdom, born on the 22nd of March 1964 in Boston, United States of America;
 - Mr Dan Soudry, with professional address at 6, rue Christophe Colomb, F-75008 Paris, born on the 10th of August 1970 in Rabat, Morocco.

The Company shall be bound in accordance with article eleven of the By-Laws.

2) The Company shall have its registered office at L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, have set hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente et un mars.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

- INDUSTRI KAPITAL 2007 LIMITED, ayant son siège social au 30-32 New Street, St. Helier, Jersey Channel Islands JE2 3RA, agissant en sa qualité de "General Partner" de Industri Kapital 2007 GP LP, lui-même agissant en sa qualité de "General Partner" des "Limited Partnerships" suivants, régis par le droit anglais:

Industri Kapital 2007 Limited Partnership I

Industri Kapital 2007 Limited Partnership II

Industri Kapital 2007 Limited Partnership III

Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV

ainsi qu'en tant qu'agent de

IK 2007 IAB Co-Investment AB,

- FIVE ARROWS MEZZANINE DEBT HOLDER SA, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey, R.C.S. Luxembourg B 114.778,

- FIVE ARROWS INVESTMENTS S.à r.l., ayant son siège social à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 132.228.

Fondateurs ici représentés par Maître Sévrine Silvestro, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesdites procurations, paraphées "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Les comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser un acte constitutif d'une société à responsabilité limitée (la "Société") qu'ils déclaraient constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "Aramis International 1 S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie de parts sociales ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée, incluant des autorisations à ses filiales pour faire la même chose; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8.

8.1.- Le capital social de la Société est fixé à 26.963.000,- EUR (vingt-six millions neuf cent soixante trois mille euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires") et 5.390.100 (cinq millions trois cent quatre-vingt dix mille cent) parts sociales privilégiées de classe A (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe A"), 5.390.100 (cinq millions trois cent quatre-vingt-dix mille cent) parts sociales privilégiées de classe B (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe B"), 5.390.100 (cinq millions trois cent quatre-vingt-dix mille cent) parts sociales privilégiées de classe C (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe C"), 5.390.100 (cinq millions trois cent quatre-vingt-dix mille cent) parts sociales privilégiées de classe D (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe D") 5.390.100 (cinq millions trois cent quatre-vingt-dix mille cent) parts sociales privilégiées de classe E (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe E"), les "Parts Sociales Privilégiées"), représentant un total de 26.963.000 (vingt six millions neuf cent soixante trois mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Privilégiées sont désignées ci-après une "part sociale" ou les "parts sociales".

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'Article 179 (2) de la Loi. Dans ce contexte, les Articles 200-1 et 200-2, entre autres, s'appliqueront, chaque décision de l'Associé Unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui devant être établis par écrit.

8.2 - Rachat

8.2.1 - Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de parts sociales, à condition qu'une telle annulation ait trait à l'intégralité d'une ou plusieurs classes de Parts Sociales Privilégiées par le biais du rachat et de l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette(ces) Classe(s).

8.2.2 - Dans le cas d'une réduction du capital social par le biais du rachat et de l'annulation d'une ou plusieurs Classes de Parts Sociales Privilégiées, les détenteurs de parts sociales faisant partie des Classes de parts sociales rachetées et annulées percevront de la part de la Société un montant équivalent à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chacune des parts sociales des Classes concernées qu'ils détiennent et qui ont été annulées.

8.2.3 - Chaque Classe de Parts Sociales Privilégiées donne droit à ses détenteurs, au prorata des parts sociales qu'ils détiennent dans cette classe, dans le cas d'un rachat de cette classe, au Montant Disponible pour la période concernée à laquelle la classe est soumise conformément au présent article.

- La période pour les Parts Sociales Privilégiées A correspond à la période qui commence le jour de la constitution et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2009 de Classe A (la "Période de Classe A");

- La période pour les Parts Sociales Privilégiées B correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe A et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2010 de la Classe B (la "Période de Classe B");

- La période pour les Parts Sociales Privilégiées C correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe B et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2011 de la Classe C (la "Période de Classe C");

- La période pour les Parts Sociales Privilégiées D correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe C et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2012 de la Classe D (la "Période de Classe D");

- La période pour les Parts Sociales Privilégiées E correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe D et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2013 de la Classe E (la "Période de Classe E");

8.2.4 - Dans le cas où une Classe de Parts Sociales Privilégiées n'aurait pas été rachetée et annulée au cours de la Période de Classe concernée, les détenteurs de cette classe pourront prétendre, dans le cas du rachat et de l'annulation de celle-ci, au Montant Disponible pour une nouvelle période (la "Nouvelle Période") qui commencera le jour suivant la dernière Période de la Classe (ou, le cas échéant, la Nouvelle Période qui précède immédiatement celle d'une autre classe) et se terminera à la Date des Comptes Intérimaires préparés pour le rachat et l'annulation de cette Classe de Parts Sociales Privilégiées, à condition que, s'il n'y a pas de Date de Comptes Intérimaires pour cette Classe, la Période de cette Classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Nouvelle Période. La première Nouvelle Période commencera à la date suivant la Période de la Classe E, et les Classes de Parts Sociales Privilégiées qui n'auront pas été rachetées ni annulées au cours de leur Période, selon l'article 8.2.3., se succéderont dans l'ordre de la Classe A à la Classe E (dans la mesure où elles n'auraient pas été rachetées et annulées entre-temps).

8.2.5 - Dans le cas du rachat d'une Classe de Parts Sociales Privilégiées, les détenteurs de cette Classe de Parts Sociales Privilégiées percevront le Montant d'Annulation par Part Sociale sous réserve toutefois que lorsque le Montant d'Annulation par Part Sociale excède le Cash Disponible par Part Sociale, le Montant d'Annulation par Part Sociale sera égal au Cash Disponible par Part Sociale.

Toute modification au présent article 8.2 devra faire l'objet d'une décision unanime de l'assemblée générale des associés qui devra se tenir avec un quorum de 100% des parts sociales émises.

8.3 - Prime d'émission

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

8.4 - Modification du capital social

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 16 des présents statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

8.5 - Vente, Acquisition, et souscription des parts sociales

Tout cessionnaire, nouveau souscripteur, acquéreur ou actionnaire doit, à tout moment, acquérir, souscrire ou d'une quelconque manière détenir des parts sociales dans toutes les classes de parts sociales sans exception. Par conséquent, aucun cessionnaire, nouveau souscripteur, acquéreur ou actionnaire de parts sociales ne peut détenir des parts sociales dans une ou plusieurs classes de parts sociales sans détenir la même proportion de parts sociales dans toutes les classes de parts sociales existantes.

Sous réserve des dispositions prévues à l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ou des stipulations d'une convention qui pourrait être en vigueur entre les actionnaires de la Société, les parts sociales sont librement transmissibles sous la condition que chaque cédant doit, à la suite d'une telle cession, détenir la même proportion de parts sociales dans chaque classe de parts sociales détenue. Il est précisé qu'une vente de parts sociales, par un actionnaire d'une certaine classe de parts sociales, déclenchera la vente de parts sociales, dans la même proportion, dans toutes les autres classes de parts sociales détenues.

8.6.- Droits de vote - Distributions

Chaque part sociale, qu'elle soit Part Sociale Ordinaire ou Part Sociale Privilégiée, confère un droit de vote identique et chaque détenteur de parts sociales a un droit de vote proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient. Sauf ce qui est prévu au présent article 8, chaque part sociale aura un rang pari passu équivalent à toute autre part sociale et confèrera à son détenteur des droits égaux quant à toute distribution de dividendes.

8.7 - Indivisibilité des Parts Sociales

Les Parts Sociales sont indivisibles envers de la Société, alors qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

8.8 - Définitions

Cash Disponible : Signifie les liquidités détenues par la Société (à l'exception des liquidités inscrites sur des comptes à terme ayant une échéance supérieure à 6 mois), tous instruments immédiatement négociables sur des marchés monétaires, toutes obligations ou tous titres de créance qui, selon l'opinion du conseil de gérance, seront payés à la Société à court terme, MOINS tout passif ou autres dettes de la Société payables dans les 6 mois sur la base des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de la Classe concernée (ou la Nouvelle Période, selon le cas).

Cash Disponible par Part Sociale : Signifie, à propos d'une Classe de Parts Sociales, le Cash Disponible divisé par le nombre de Parts Sociales Privilégiées émises dans la Classe devant être rachetée et annulée.

Comptes Intérimaires 2009 de Classe A Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la Classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe A.

Comptes Intérimaires 2010 de Classe B Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la Classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe B.

Comptes Intérimaires 2011 de Classe C Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la Classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe C.

Comptes Intérimaires 2012 de Classe D Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la Classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe D.

Comptes Intérimaires 2013 de Classe E Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la Classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe E.

Période de la Classe Signifie Période de la Classe A, Période de la Classe B, Période de la Classe C, Période de la Classe D et Période de la Classe E.

Montant d'Annulation par Part Sociale : Signifie la valeur nominale par Part Sociale Privilégiée devant être annulée plus le Montant Disponible divisé par le Nombre de Parts Sociales Privilégiées émises dans la Classe devant être rachetée et annulée.

Montant Disponible Signifie le montant total des bénéficiaires nets de la Société (y compris les bénéficiaires reportés (i) moins les résultats, si positifs, de toutes pertes (pertes reportées y compris) exprimées de manière positive (ii) moins toute réserve librement distribuable et (iii) moins toutes les sommes placées en réserve conformément aux exigences de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ou des statuts) déterminées sur base des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de la Classe concernée (ou la Nouvelle Période, selon le cas)

Comptes Intérimaires Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée

Date des Comptes Intérimaires Signifie la date ne précédant pas huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe de Parts Sociales Privilégiées concernée, étant entendu que cette date ne peut être une date postérieure au dernier jour du troisième mois de la première année suivant la date de début de la période concernée.

8.9.- Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance seront de plus autorisés et habilités à émettre des obligations convertibles ou non, ou des instruments assimilés ou des obligations avec droits de souscription ou d'émettre tous instruments financiers convertibles ou non, en parts sociales à des conditions établies par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance, pour autant cependant que ces obligations ou instruments ne soient pas émis au public et que, dans le cas d'obligations convertibles ou instruments assimilés, au moment de la conversion, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifié, soit respecté.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Sous réserve de l'article 8 des statuts, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

S'il n'y a qu'un seul gérant, la société sera valablement engagée à l'égard des tiers par la seule signature d'un gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire/associée ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance ne se tiendront valablement qu'autant que le nombre de gérants assistant du Royaume-Uni soit inférieur au nombre de gérants présents au Luxembourg, présents ou représentés. Indépendamment du nombre des gérants présents, un quorum de gérants résidant au Royaume-Uni ne peut être réuni.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Art. 14. Chaque associé a le droit de nommer un représentant pour assister en tant qu'observateur à chaque conseil de gérance et à chaque réunion, ou chaque comité lié à ces conseils de gérance. La nomination et révocation d'un tel représentant devront être notifiées par écrit à la Société -ayant nommé, dans le cas d'une révocation, ou voulant nommer un observateur- par l'associé et prendront effet dès réception de la notification au siège social de la Société ou à toute réunion du conseil de gérance ou tout comité lié.

Décisions des associés

Art. 15. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 16. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 22. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

Souscription - Libération

En vertu de l'article 8,

- Industri Kapital 2007 Limited, pré-nommée, agissant en sa qualité référencée ci-dessus, représentée par Maître Sévrine Silvestro;

- Five Arrows Mezzanine Debt Holder SA, pré-nommée, représentée par Maître Sévrine Silvestro;

- Five Arrows Investments Sàrl, pré-nommée, représentée par Maître Sévrine Silvestro;

Ont déclaré souscrire les 26.963.000 (vingt six millions neuf cent soixante trois mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune comme suit:

	Parts sociales Ordinaires	Parts sociales A	Parts sociales B	Parts sociales C	Parts sociales D	Parts sociales E	Total Parts sociales	Total Euros (1€/part sociale)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	2824	1 217448	1 217448	1 217448	1 217448	1 217448	6 090 064	6 090 064
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	2664	1 148 553	1 148 553	1 148 553	1 148 553	1 148 553	5 745 429	5 745 429
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	2967	1 279 606	1 279 606	1 279 606	1 279 606	1 279 606	6 400 997	6 400 997
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	3325	1 433 577	1 433 577	1 433 577	1 433 577	1 433 577	7 171 210	7 171 210
IK 2007 IAB Co-In- vestment AB	35	15163	15163	15163	15163	15163	75 850	75 850
Five Arrows Mezza- nine Debt Holder SA	150	64 080	64 080	64 080	64 080	64 080	320 550	320 550
Five Arrows Invest- ments Sàrl	535	231 673	231 673	231 673	231 673	231 673	1 158 900	1 158 900
Total	12 500	5 390 100	5 390 100	5 390 100	5 390 100	5 390 100	26 963 000	26 963 000

Et de les libérer intégralement par apport en nature de 26.963.000 (vingt six millions neuf cent soixante trois mille) actions de 1,-EUR (un euro) chacune de IMOM International S.A.S., une société de droit français, ayant son siège social à 3, rue du Colonel Moll, 75017 Paris, numéro de Register 502 420 896 RCS Paris, décrit comme suit:

Apporteurs	Actions d'IMOM International S.A.S.	EUR
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	6 090 064	6 090 064
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	5 745 429	5 745 429
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	6 400 997	6 400 997
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	7 171 210	7 171 210
IK 2007 IAB Co-Investment AB	75 850	75 850
Five Arrows Mezzanine Debt Holder SA	320 550	320 550
Five Arrows Investments Sàrl	1 158 900	1 158 900
Total	26 963 000	26 963 000

Cet apport est évalué à 26.963.000,-EUR (vingt six millions neuf cent soixante trois mille euros).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur de cet apport a été donnée au notaire instrumentant par la copie de comptes annuels récents de IMOM International S.A.S., d'une déclaration émanant d'Industri Kapital 2007 Limited (agissant en sa qualité ci-avant mentionnée), d'une déclaration émanant de Five Arrows Mezzanine Debt Holder SA, d'une déclaration émanant de Five Arrows Investments Sàrl et d'une déclaration émanant des gérants de IMOM International S.A.S..

Réalisation effective de l'apport

Industri Kapital 2007 Limited (agissant en sa qualité ci-avant mentionnée), Five Arrows Mezzanine Debt Holder SA et Five Arrows Investments Sàrl, apporteurs ici représentés comme dit ci-avant, déclarent que:

- ils sont les seuls propriétaires des ces actions et possèdent le pouvoir d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- les transferts de ces actions sont effectivement réalisés sans réserve aujourd'hui, preuve en ayant été apportée au notaire soussigné;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir en France et au Luxembourg, aux fins d'effectuer le transfert et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport

Compte tenu du fait qu'il s'agit de la constitution d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois par apport en nature de 26.963.000 (vingt six millions neuf cent soixante trois mille) actions de 1,-EUR (un euro) chacune de IMOM International S.A.S., une société de droit français, la France étant un Etat Membre de l'Union Européenne, ce qui correspond à 67,41% de son capital social représenté par 40.000.000 (quarante millions) d'actions de 1,-EUR (un euro) chacune, Aramis International 1 Sàrl requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas l'exonération du droit d'apport et le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ huit mille cinq cents euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants précités, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée

Monsieur James Yates, avec adresse professionnelle au 5, Brettenham House, Lancaster Place, London WC2E 7EN, né le 22 juin 1972 à Chelmsford, Angleterre

Monsieur Andrew Townend, avec adresse professionnelle 5, Brettenham House, Lancaster Place, London WC2E 7EN, né le 31 Décembre 1971 à Mirfield, Angleterre

Monsieur Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, né le 21 Décembre 1971 à Bruxelles, Belgique

Monsieur Philippe Leclercq, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, né le 18 mai 1968 à Liège, Belgique

Monsieur Christopher Masek, avec adresse professionnelle au 5, Brettenham House, Lancaster Place, London WC2E 7EN, né le 22 mars 1964 à Boston, Etats-Unis d'Amérique,

Monsieur Dan Soudry, avec adresse professionnelle au 6, rue Christophe Colomb, F-75008 Paris, France, né le 10 août 1970 à Rabat, Maroc.

La Société se trouvera engagée conformément à l'article 11 des statuts.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: S. SILVESTRO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 avril 2008, Relation: LAC/2008/13715. — Reçu à 0,5 %: douze euros (12 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008052774/211/744.

(080058343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Pearson Luxembourg N° 2., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.148.

Constituée en date du 31 mars 2004 par-devant M^e Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), acte publié au Mémorial C no 575 du 4 juin 2004 et modifiée pour la dernière fois en date du 20 décembre 2007 par-devant le même notaire, acte publié au Mémorial C no 560 du 6 mars 2008.

Le bilan au 30 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Pearson Luxembourg N° 2.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008052369/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04269. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

**FMV Consulting S.A., Société Anonyme Unipersonnelle,
(anc. CCMT Participations S.A.).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 109.612.

L'an deux mille huit, le deux avril.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CCMT Participations S.A., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II, R.C.S. Luxembourg section B numéro 109.612, constituée suivant acte notarié, en date du 4 juillet 2005, publié au Mémorial C numéro 1349 du 8 décembre 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à Nothomb (B).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michel Vansimpson, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Insertion d'un nouvel alinéa à l'objet social qui aura la teneur suivante: "La société a pour objet de faire, pour son compte ou pour le compte d'autrui, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à la fourniture de prestations de services ou de consultance dans le domaine qui concerne directement ou indirectement l'administration, la gestion et l'organisation des entreprises à l'exclusion de toute activité artisanale."

2) Modification de la dénomination sociale de la société en "FMV Consulting S.A."

3) Révocation des sociétés MULLERBACH ASSOCIATES NETWORK OVERSEAS UNITED INC. et de TEMPLETON OVERSEAS COMPANIES de leur fonction d'administrateurs de la société.

4) Refonte intégrale des statuts de la Société pour la transformer en une société anonyme unipersonnelle.

5) Confirmation de Monsieur Michel VANSIMPSON en qualité d'unique administrateur et d'administrateur délégué de la société.

6) Constat du changement de siège social du commissaire aux comptes actuel et confirmation de son mandat.

7) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau

et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'insérer un nouvel alinéa à l'objet social de la société qui aura désormais la teneur suivante:

"La société a pour objet de faire, pour son compte ou pour le compte d'autrui, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à la fourniture de prestations de services ou de consultance dans le domaine qui concerne directement ou indirectement l'administration, la gestion et l'organisation des entreprises à l'exclusion de toute activité artisanale."

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide modifier la dénomination sociale de la société en "FMV Consulting S.A."

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer les administrateurs suivants avec effet immédiat:

- La société MULLERBACH ASSOCIATES NETWORK OVERSEAS UNITED INC, société de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à DE-19958 Lewes, Delaware (Etats-Unis d'Amérique), 25, Greystone Manor, inscrite au The Delaware State Registration Numéro 39229-72,

- La société TEMPLETON OVERSEAS COMPANIES HOLDING INC, société de droit de l'Etat du Delaware, avec siège social à DE-19806 Wilmington, Delaware (Etats-Unis d'Amérique), 1308 Delaware Avenue, inscrite au The Delaware State Registration Numéro 37277-77,

ces administrateurs avaient été nommés en date du 4 juillet 2005.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte totale des statuts et d'adapter les statuts à la nouvelle forme sociale de la Société Anonyme Unipersonnelle.

Ces statuts auront dorénavant la teneur suivante:

"Titre I^{er} : Dénomination - siège social - objet - durée

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales notamment la loi du 25 août 2006 ainsi que par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de "FMV Consulting S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet de faire, pour son compte ou pour le compte d'autrui, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à la fourniture de prestations de services ou de consultance dans le domaine qui concerne directement ou indirectement l'administration, la gestion et l'organisation des entreprises à l'exclusion de toute activité artisanale.

La société a également pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle a en outre pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles

elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances et garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question ci-dessus.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Titre II: Capital - actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société est composée de seulement un seul actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire.

Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, un représentant permanent de cette personne morale devra être nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. Envers les tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, les décisions doivent être prises par résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI: Année sociale - répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce

prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution - liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives."

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de confirmer et de prolonger en qualité de seul et unique administrateur et administrateur-délégué de la société, son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de l'année 2013:

Monsieur Michel Vansimpfen, gérant de sociétés, né à Ans (Belgique) le 18 juillet 1950, domicilié professionnellement à L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

Cinquième résolution

L'assemblée générale constate le changement d'adresse du commissaire aux comptes et décide de confirmer son mandat qui prendra fin lors de l'assemblée générale de 2013:

Fiduciaire FMV S.à r.l., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II, R.C.S. Luxembourg B 101.586.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à MILLE QUATRE CENTS EUROS (1.400,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. NEZAR, B. TASSIGNY, M. VANSIMPSEN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 avril 2008. LAC/2008/14450. — Reçu douze euros (EUR 12,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008052729/220/233.

(080058165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Opera - Participations 2, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 100.610.

In the year two thousand and eight, on the first of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

Mme Sonja BEMTGEN, licenciée en criminologie, residing in Luxembourg,

acting as representative of the general partner (gérant commandité) (the "General Partner") of "OPERA - PARTICIPATIONS 2 S.C.A.", a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 18, avenue de la Porte - Neuve, L-2227 Luxembourg, trade register Luxembourg section B number 100.610, pursuant to resolutions of the General Partner included in a meeting of the Board of Directors of the Company as said here after.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations as follows:

1.- The Company has been incorporated by deed dated January 23, 2004, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 691 of July 6, 2004; and its Articles of Association have been amended by deed of 17th August 2004, published in Memorial C number 1250 of 7 December 2004, by deed of 23rd September 2004 published

in Memorial C number 23 of 11th January 2005 and by deed of 26 September 2005, published in Memorial C number 244 of February 3rd, 2006, by deed of October 5th, 2005, by deed of November 17th, 2005, published in Memorial C number 1213 of June 22nd, 2006, by deed of October 2nd, 2006, published in Memorial C number 2305 of December 9th, 2006, by deed of October 25th, 2006, published in Memorial C number 25 of January 22nd, 2007, by deed of February 13rd, 2007, by deed of August 9th, 2007 and for the last time by deed of February 20th, 2008.

2.-The subscribed share capital (hereinafter, the "Subscribed Capital") of the Partnership is currently set at EUR 484.830- (four hundred eighty-four thousand eight hundred and thirty euros), consisting of 33.483 (thirty-three thousand four hundred and eighty-three) A shares and 15.000 (fifteen thousand euros) B shares, of a par value of EUR 10.- (ten Euros) each.

3.- Pursuant to Article 5.2 of the Articles of Association of the Company, the authorised share capital is set at EUR 3.350.000.- (three million three hundred fifty thousand euros), consisting of both Class A and Class B shares.

The General Partner is authorised and instructed to render effective such increase of the capital, in whole or in part, from time to time, within a period starting on January 23, 2004 and expiring on January 23, 2009; the General Partner shall decide to issue shares representing such whole or partial increase of the authorised shares which have not yet been subscribed and shall accept subscription for such shares.

4.- Through its resolution dated March 4th, 2008, the General Partner has resolved to increase the share capital of the Company by EUR 5,270.- (five thousand two hundred and seventy euros), so as to raise it from its present amount to EUR 490,100 (four hundred ninety thousand one hundred euros), by the issue of 527 (five hundred twenty-seven) new A shares having a par value of EUR 10 (ten euros) each, on payment of a share premium amounting globally to EUR 521,730.- (five hundred twenty-one thousand seven hundred and thirty euros).

5.- Thereupon the General Partner decides to admit to the subscription of the new shares by the subscribers detailed on the list here-annexed.

These subscribers, duly represented, declared to subscribe to the new shares, each of them the number to which he has been admitted and to have them fully paid up by payment in cash as well as the entire share premium, so that the company had at its free and entire disposal the amount of EUR 527,000.- (five hundred twenty-seven thousand euros) as was certified to the undersigned notary.

6.- As a consequence of the present increase of capital, the first paragraph of Article 5 of the Articles of Association of the Company is amended and now reads as follows:

"5.1 The subscribed share capital (hereinafter, the "Subscribed Capital") of the Partnership is set at EUR 490.100- (four hundred ninety thousand one hundred euros), consisting of 34.010 (thirty-four thousand ten) A shares and 15.000 (fifteen thousand) B shares, of a par value of EUR 10.- (ten Euros) each, respectively entitles to the rights mentioned under 5.3 below."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present increase of capital, are estimated at four thousand euros.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading the present deed to the appearing person, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le premier avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Madame Sonja BEMTGEN, licenciée en criminologie, demeurant à Luxembourg,

agissant en qualité de mandataire du gérant commandité (le "Gérant Commandité") de la société en commandite par actions "OPERA - PARTICIPATIONS 2 S.C.A.", ayant son siège social au 18, avenue de la Porte - Neuve L - 2227 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 100.610 (la "Société"), en vertu de résolutions du Gérant Commandité incluses dans une réunion du Conseil d'Administration de la société relatée ci-après.

Le comparant, agissant en sa capacité, a requis le notaire soussigné de prendre acte des déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée suivant acte reçu le 23 janvier 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 691 du 6 juillet 2004 et ses statuts ont été modifiés par acte du 17 août 2004, publié au Mémorial C n ° 1250 du 7 décembre 2004, par acte du 23 septembre 2004 publié au Mémorial C numéro 23 du 11 janvier 2005, par acte du 26 septembre 2005, publié au Mémorial C numéro 244 du 3 février 2006, par acte du 5 octobre 2005, par acte du 17 novembre 2005, publié au Mémorial C numéro 1213 du 22 juin 2006, par acte du 5 octobre 2006, publié au Mémorial C numéro 2305 du 09 décembre 2006, par acte du 25 octobre 2006, publié au Mémorial C numéro 25 du 22

janvier 2007, par acte du 13 février 2007, par acte reçu en date du 9 août 2007 et pour la dernière fois par acte reçu en date du 20 février 2008.

2.- Le capital souscrit et entièrement libéré de la Société s'élève actuellement à EUR 484.830,- (quatre cent quatre-vingt-quatre mille huit cent trente euros), consistant en 33.483 (trente-trois mille quatre cent quatre-vingt-trois) actions A et 15.000 (quinze mille) actions B, d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

3.- Conformément à l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à EUR 3.350.000,- (trois millions trois cent cinquante mille euros), représenté par des actions A et des actions B.

L'Associé Commandité est autorisé et reçoit l'ordre de rendre effective cette augmentation de capital, en tout ou en partie, de temps à autre, durant une période débutant le 23 janvier 2004 et expirant le 23 janvier 2009; l'Associé Commandité décidera d'émettre des actions représentant cette augmentation partielle ou totale des actions autorisées qui n'ont pas encore été souscrites et acceptera une souscription à ces actions.

4.- Par sa résolution du 4 mars 2008, le Gérant Commandité a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 5.270,- (cinq mille deux cent soixante-dix euros). Suite à ces souscriptions, le capital social est porté de son montant actuel à EUR 490.100,- (quatre cent quatre-vingt-dix mille cent euros) par l'émission de 527 (cinq cent vingt-sept) actions nouvelles A d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, ces actions nouvelles étant émises moyennant paiement d'une prime d'émission globale de EUR 521.730,- (cinq cent vingt et un mille sept cent trente euros).

5.- Ensuite l'Associé Commandité a décidé d'admettre à la souscription des actions nouvelles les souscripteurs repris sur une liste qui restera ci-annexée.

Ces souscripteurs, dûment représentés aux présentes, ont déclaré souscrire aux actions nouvelles, chacun à raison du nombre pour lequel il a été admis et les libérer intégralement en numéraire, ainsi que la prime d'émission dans son intégralité, de sorte que la société a eu à sa libre et entière disposition la somme totale de EUR 527.000,- (cinq cent vingt-sept mille euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

6.- En conséquence d'une telle augmentation du capital, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié afin d'avoir désormais la teneur suivante:

"5.1 Le capital social souscrit (ci-après " le Capital Souscrit ") de la SCA est fixé à EUR 490.100,- (quatre cent quatre-vingt-dix mille cent euros) consistant en 34.010 (trente-quatre mille dix) actions A et 15.000 (quinze mille) actions B, d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, ayant respectivement les droits mentionnés au paragraphe 5.3 ci-dessous."

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ quatre mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. BEMTGEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 03 avril 2008, Relation LAC/2008/13719. — Reçu deux mille six cent trente-cinq euros (2.635,- €).

Le Receveur (signé): FRANCIS SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008052173/211/120.

(080057934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

China Corn Oil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 134.716.

In the year two thousand eight, on the eighteenth of March.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr. Christophe BLONDEAU, employee, residing at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

acting in his capacity as a special proxy holder of the Board of Directors of "CHINA CORN OIL", a company ("société anonyme") having its registered office at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, registered in the Luxembourg Company

Register under section B number 134716, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on December 19, 2007, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 192 of 24 January 2008 (hereinafter the "Company"), and whose articles of incorporation have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary on 15 January 2008, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 380 of 14 February 2008,

by virtue of the authority conferred on him by resolutions adopted by the Board of Directors of the Company, on March 17, 2008, a copy of which resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The appearing person, acting in his above stated capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I.- The subscribed share capital of the Company is presently set at six million eight hundred and fifty-eight thousand four euro (EUR 6.858.004.-) divided into four million thirty-four thousand one hundred and twenty (4.034.120) shares with a par value of one euro seventy cents (EUR 1,70) each, all of which are fully paid up.

II.- That pursuant to Article FIVE (5) of the Company's Articles of Association, the authorised capital of the Company has been fixed at twelve million seven hundred and fifty thousand euro (EUR 12'750'000.-) to be divided into shares with a par value of one euro seventy cents (EUR 1,70). The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

III.- That the Board of Directors, in its meeting of March 17, 2008 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to Article FIVE (5) of the Company's Articles of Association, has realised an increase of the issued share capital by an amount of four hundred twenty-eight thousand six hundred forty-four euro eighty cents (EUR 428.644,80) in order to raise the issued share capital to the amount of seven million two hundred eighty-six thousand six hundred forty-eight euro eighty cents (EUR 7.286.648,80) by the creation and issue of two hundred and fifty-two thousand one hundred forty-four (252.144) new shares with a par value of one euro seventy cents (EUR 1,70) and, having the same rights and privileges as the already existing shares.

IV.- That the Board of Directors of the Company, in its meeting of March 17, 2008, has accepted the subscription of the total of two hundred and fifty-two thousand one hundred forty-four (252.144) new shares as follows:

- 50.429 new shares by EFFI INVEST I., having its registered office at 6, rue de Téhéran, F-75008 Paris;
- 12.600 new shares by EQUITIS GESTION, having its registered office at 9, rue de Téhéran, F-75008 Paris;
- 24.900 new shares by Auris Gestion Privée, having its registered office at 153, boulevard Haussmann, F-75008 Paris;
- 13.000 new shares by BPSD Gestion, having its registered office at 12-14, Rond Point des Champs Elysées, F-75008 Paris;
- 25.200 new shares by Société Privée de Gestion de Patrimoine SPGP S.A., having its registered office at 17, avenue Matignon, F-75008 Paris;
- 10.400 new shares by Sella Bank AG, having its registered office at 70, Talstrasse, 8001 Zürich, Suisse;
- 10.000 new shares by Paris Lyon Gestion S.A. having its registered office at 10, rue d'Uzes, F-75002 Paris;
- 10.000 new shares by FINANCIERE D'UZES S.A., having its registered office at 10, rue d'Uzes, F-75002 Paris;
- 5.500 new shares by Halbis Capital Management. having its registered office at 4, Place de la Pyramide, F-92800 Puteaux;
- 9.450 new shares by MW GESTION SA., having its registered office at 7, rue Royale, F-75008 Paris;
- 10.000 new shares by SOCIETE DE GESTION DE PATRIMOINE SPGP., having its registered office at 17, Avenue Matignon, F-75008 Paris;
- 10.100 new shares by Mr. Patrick Roque, residing at 34, rue du Docteur Blanche, F-75016 Paris;
- 2.500 new shares by CRAIGSTON FINANCE SAS having its registered office at 32, rue Caumartin, F-75009 Paris;
- 2.500 new shares by Mr. Dominique Wroblewski, residing at 6, Voie de Wissous, F-91300 Massy;
- 2.500 new shares by Mr. Laurent MONTEIL, residing at 44, rue du Beau Site, B-1000 Bruxelles;
- 10.000 new shares by SOMANGEST VEGISEST S.A., having its registered office at 17, avenue Matignon, F-75008 Paris;
- 5.000 new shares by SARL SEDEM 30, having its registered office at 30, route de Bellegarde, F-30129 Manduel;
- 2.521 new shares by Mr. André Benoit, residing at 34, rue Dareau, F-75014 Paris;
- 12.600 new shares by VISTA CAPITAL MANAGEMENT S.A., having its registered office at 59, rue du Rhône, Genève (Suisse);
- 12.844 new shares by Invest-Securities Corporate, having its registered office at 126, rue Réaumur, F-75002 Paris;
- 10.100 new shares by Ampleo Gestion S.A., having its registered office at 77, rue Boissière, F-75116 Paris.

All these shares have been paid up in cash by the subscribers so that the total sum of five million fifteen euro fifty-two cents (EUR 5.000.015,52) is at the disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

The total contribution of five million fifteen euro fifty-two cents (EUR 5.000.015,52) represents four hundred twenty-eight thousand six hundred forty-four euro eighty cents (EUR 428.644,80) for the capital and four million five hundred seventy-one thousand three hundred seventy euro seventy-two cents (EUR 4.571.370,72) for the share premium.

V.- That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, paragraph one of Article FIVE (5) of the Articles of Association is therefore amended and shall read as follows:

"The subscribed capital of the Company is set at seven million two hundred eighty-six thousand six hundred forty-eight euro eighty cents (EUR 7.286.648,80) divided into four million two hundred eighty-six thousand two hundred sixty-four (4.286.264) shares with a par value of one euro seventy cents (EUR 1,70) each, all of which are fully paid up.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately thirty-two thousand euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, said appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-huit mars.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Christophe BLONDEAU, employé, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de "CHINA CORN OIL S.A.", une société anonyme ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 134716, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 192 du 24 janvier 2008 (ci-après la "Société") dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 380 du 14 février 2008,

en vertu de résolutions adoptées par le Conseil d'Administration de la Société en date du 17 mars 2008, une copie desdites résolutions, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle personne comparante, agissant en sa-dite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à six millions huit cent cinquante-huit mille quatre euros (EUR 6.858.004.-) divisé en quatre millions trente-quatre mille cent vingt (4.034.120) actions d'une valeur nominale d'un euro soixante-dix cents (EUR 1,70) entièrement libérées.

II.- Qu'en vertu de l'article CINQ (5) des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à douze mille sept cent cinquante mille euros (EUR 12'750'000.-) qui sera représenté par des actions d'une valeur nominale d'un euro soixante-dix cents (EUR 1,70). Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

III.- Que le Conseil d'Administration de la Société, par sa décision du 17 mars 2008, et en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'article CINQ (5) des statuts de la Société, a réalisé une augmentation du capital social souscrit à concurrence de quatre cent vingt-huit mille six cent quarante-quatre euros quatre-vingt cents (EUR 428.644,80) en vue de porter le capital social souscrit à sept millions deux cent quatre-vingt-six mille six cent quarante-huit euros quatre-vingt cents (EUR 7.286.648,80) par la création et l'émission de deux cent cinquante-deux mille cent quarante-quatre (252.144) nouvelles actions, d'une valeur nominale d'un euro soixante-dix cents (EUR 1,70) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

IV.- Que le Conseil d'Administration de la Société, lors de sa réunion du 17 mars 2008, a accepté la souscription de la totalité des deux cent cinquante-deux mille cent quarante-quatre (252.144) nouvelles actions comme suit:

- 50.429 actions nouvelles par EFFI INVEST I., ayant son siège social au 6, rue de Téhéran, F-75008 Paris;
- 12.600 actions nouvelles par EQUITIS GESTION, ayant son siège social au 9, rue de Téhéran, F-75008 Paris;
- 24.900 actions nouvelles par Auris Gestion Privée, ayant son siège social au 153, boulevard Haussmann, F-75008 Paris;
- 13.000 actions nouvelles par BPSD Gestion, ayant son siège social au 12-14, Rond Point des Champs Elysées, F-75008 Paris;
- 25.200 actions nouvelles par Société Privée de Gestion de Patrimoine SPGP S.A., ayant son siège social au 17, avenue Matignon, F-75008 Paris;
- 10.400 actions nouvelles par Sella Bank AG, ayant son siège social au 70, Talstrasse, 8001 Zürich, Suisse;

- 10.000 actions nouvelles par Paris Lyon Gestion S.A. ayant son siège social au 10, rue d'Uzes, F-75002 Paris;
- 10.000 actions nouvelles par FINANCIERE D'UZES S.A., ayant son siège social au 10, rue d'Uzes, F-75002 Paris;
- 5.500 actions nouvelles par Halbis Capital Management, ayant son siège social au 4, Place de la Pyramide, F-92800 Puteaux;
- 9.450 actions nouvelles par MW GESTION SA., ayant son siège social au 7, rue Royale, F-75008 Paris;
- 10.000 actions nouvelles par SOCIETE DE GESTION DE PATRIMOINE SPGP., ayant son siège social au 17, avenue Matignon, F-75008 Paris;
- 10.100 actions nouvelles par Mr. Patrick Roque, demeurant au 34, rue du Docteur Blanche, F-75016 Paris;
- 2.500 actions nouvelles par CRAIGSTON FINANCE SAS ayant son siège social au 32, rue Caumartin, F-75009 Paris;
- 2.500 actions nouvelles par Mr. Dominique Wroblewski, demeurant au 6, Voie de Wissous, F-91300 Massy;
- 2.500 actions nouvelles par Mr. Laurent Monteil, demeurant au 44, rue du Beau Site, B-1000 Bruxelles;
- 10.000 actions nouvelles par SOMANGEST VEGISEST S.A., ayant son siège social au 17, avenue Matignon, F-75008 Paris;
- 5.000 actions nouvelles par SARL SEDEM 30, ayant son siège social au 30, route de Bellegarde, F-30129 Manduel;
- 2.521 actions nouvelles par Mr. André Benoit, demeurant au 34, rue Dareau, F-75014 Paris;
- 12.600 actions nouvelles par VISTA CAPITAL MANAGEMENT S.A., demeurant au 59, rue du Rhône, Genève (Suisse);
- 12.844 actions nouvelles par Invest-Securities Corporate, ayant son siège social au 126, rue Réaumur, F-75002 Paris;
- 10.100 actions nouvelles par Ampleo Gestion S.A., ayant son siège social au 77, rue Boissière, F-75116 Paris;

Toutes ces actions ont été libérées en numéraire, de sorte que la somme totale de cinq millions quinze euros cinquante-deux cents (EUR 5.000.015,52) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

L'apport total de cinq millions quinze euros cinquante-deux cents (EUR 5.000.015,52) consiste en quatre cent vingt-huit mille six cent quarante-quatre euros quatre-vingt cents (EUR 428.644,80) de capital et en quatre millions cinq cent soixante-et-onze mille trois cent soixante-dix euros soixante-douze cents (EUR 4.571.370,72) de prime d'émission.

V.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, le premier alinéa de l'article CINQ (5) des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit de la société est fixé à sept millions deux cent quatre-vingt-six mille six cent quarante-huit euros quatre-vingt cents (EUR 7.286.648,80) divisé en quatre millions deux cent quatre-vingt-six mille deux cent soixante-quatre (4.286.264) actions, d'une valeur nominale d'un euro soixante-dix cents (EUR 1,70) chacune, entièrement libérées. "

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à environ trente-deux mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. BLONDEAU, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 mars 2008. Relation: EAC/2008/4100. — Reçu vingt-cinq mille Euros huit Cents (5.000.015,52.- 0,5 % = 25.000,08.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008052231/239/171.

(080057324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

**Sodexo Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. Sodexho Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-8070 Bertrange, 29, Z.A. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 17.620.

L'an deux mille huit, le premier avril.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SODEXHO LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-8070 Bertrange, 29, Z.A. Bourmicht, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 17.620, constituée suivant acte notarié du 18 juillet 1980, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 217 du 03 octobre 1980.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 13 juillet 2006 suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1814 du 28 septembre 2006.

La séance est ouverte à 9.10 heures, sous la présidence de Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le Président désigne comme secrétaire, Madame Alexia UHL, juriste, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

A été appelé aux fonctions de scrutateur, Monsieur Georges THINNES, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

tous trois ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Changement de la dénomination de la société de "SODEXHO LUXEMBOURG S.A." en "SODEXO LUXEMBOURG S.A."

2. Modification de l'article 1^{er} des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Il existe une société anonyme sous la dénomination de "SODEXO LUXEMBOURG S.A.""

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou dûment représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de "SODEXHO LUXEMBOURG S.A." en "SODEXO LUXEMBOURG S.A."

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

"Il existe une société anonyme sous la dénomination de "SODEXO LUXEMBOURG S.A."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 800,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.15 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. SEIL, A. UHL, G. THINNES, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 avril 2008, LAC/2008/13640. — Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008052741/220/58.

(080058104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

HVB Banque Luxembourg Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 9.989.

Im Jahre zweitausendacht, den siebten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtswohnsitz in Niederanven, Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft "HVB Banque LUXEMBOURG Société Anonyme", mit Sitz in Luxemburg, 4, rue Alphonse Weicker, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 9.989, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Aktiengesellschaft "HVB Banque Luxembourg Société Anonyme" wurde gegründet gemäss notarieller Urkunde vom 25. Februar 1972, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Special C, Nummer 35 vom 17. März 1972.

Die Satzung wurde verschiedentlich abgeändert und zum letzten Mal gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 20. September 2001 welche im Memorial, Recueil Spécial C, Nummer 857 vom 8. Oktober 2001, veröffentlicht wurde.

Die Versammlung wird um zehn Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Jost LOESCHNER, Justitiar, wohnhaft in Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende benennt zum Schriftführer Herrn Peter MERTENS, Bankangestellter, wohnhaft in Steinsei, Luxemburg.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmenzähler Frau Chantal JUNG-BAUM, Bankangestellte, wohnhaft in Huncherange, Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut;

1. Vorverlegung des Datums der ordentlichen Generalversammlung der HVB Banque Luxembourg des Geschäftsjahres 2007.

Die persönlich anwesenden und die rechtsgültig vertretenen Aktionäre sowie die Zahl ihrer Anteile gehen aus der Anwesenheitsliste hervor, welche von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und den Mitgliedern des Büros der Generalversammlung unterzeichnet wurde.

Die eventuellen Vollmachten der Vertretenen Aktionäre, welche durch die Erschienenen "ne varietur" paraphiert wurden, bleiben gegenwärtiger Urkunde beigefügt.

Sämtliche Anwesenden und vertretenen Aktionäre, die ihrerseits das gesamte Kapital der Gesellschaft repräsentieren, bekennen sich als ordnungsgemäß zu der außerordentlichen Generalversammlung geladen und bestätigen, von der Tagesordnung umfassend Kenntnis zu haben. Nach diesen Erklärungen fasst die Generalversammlung dann einstimmig folgenden Beschluß:

Beschluss

Gemäß der koordinierten Satzung der HVB Banque Luxembourg Société Anonyme vom 25. Februar 1972 Artikel 15, findet die ordentliche Generalversammlung jeweils um fünfzehn Uhr am zweiten Mittwoch des Monats März statt.

Für das Jahr 2007 ergibt sich daher als Termin der 12. März 2008.

Auf Wunsch des Hauptaktionärs beschließen die Aktionäre der HVB Banque Luxembourg hiermit einstimmig, die ordentliche Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2007 beschliesst im Jahre 2008 auf den 7. März 2008, um zehn Uhr 5 Minuten zu verschieben.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt am Sitz der Gesellschaft.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben die dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Loeschner, Mertens, Jung-Baum, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 7 mars 2008, LAC/2008/9995. — Reçu 12 €.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 11. April 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008052892/202/52.

(080058255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Adurion Real Estate Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 132.807.

In the year two thousand and eight, on the twenty-first of March.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PERSEUS REAL ESTATE INVESTMENT S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 55-57, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, duly represented by M^e Daniela ANTONA, licenciée en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 17th March 2008 (such proxy to be registered together with the present deed),

being the sole shareholder of ADURION REAL ESTATE LUX S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 55-57, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 132.807, incorporated on 11 October 2007 by deed of M^e Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2678 of 22 November 2007, which articles of incorporation (the "Articles") have been modified by deed of the 4th March 2008 of M^e Jean SECKLER, prenamed, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The proxy holder, acting in said capacity, declared and requested the notary to state that:

1. The sole shareholder holds all one hundred (100) shares with a par value of three hundred and ten Euros (€310) in issue in the Company so that decisions can validly be taken on the item of the agenda.

2. The agenda of the meeting is as follows:

i) To split the shares in issue in the Company so that each share gives right to three hundred ten (310) shares having each the nominal value of one Euro (1.-EUR) and consequently amend article 5;

ii) To amend article 5 of the Articles in order to provide that the share premium shall be freely distributable;

iii) To add the following paragraph to article 14 of the Articles:

"In case where the Company has only one shareholder, all the powers, which are granted to the general meeting of the shareholders pursuant to the law or these Articles are exercised by the sole shareholder's resolution. Resolutions of the sole shareholder are recorded in a minute register held at the register office of the Company."

Thereafter, the sole shareholder of the Company resolved as follows:

First resolution

The sole shareholder resolved to split the shares in issue in the Company so that each share gives right to three-hundred-ten (310) shares having each the nominal value of one Euro (1.- EUR), and consequently amend the first paragraph of article 5 of the Articles so as to read as follows:

" **Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euros (31,000,- EUR), divided into thirty-one thousand (31,000) shares with a par value of one Euro (1,- EUR) each. "

Second resolution

The sole shareholder resolved to add a fifth paragraph to article 5 of the Articles which will read as follows:

" **Art. 5. fifth paragraph.** Any share premium shall be freely distributable."

Third resolution

The sole shareholder resolved to add a fifth paragraph to article 14 of the Articles, that will read as follows:

" **Art. 14. fifth paragraph.** In case where the Company has only one shareholder, all the powers, which are granted to the general meeting of the shareholders pursuant to the law or these Articles are exercised by the sole shareholder's resolution. Resolutions of the sole shareholder are recorded in a minute register held at the register office of the Company."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand Euros (EUR 1,000).

The undersigned notary, who understands and speaks English and German, states herewith that the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the German version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary, by surname, first name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorangegangenen Textes:

Im Jahre zweitausendundacht, den einundzwanzigsten März.

Vor Maître Martine SCHAEFFER, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

PERSEUS REAL ESTATE INVESTMENT S.A., eine Aktiengesellschaft (société anonyme) luxemburgischen Rechts mit Gesellschaftssitz in 55-57, avenue Pasteur, L-2311 Luxemburg, rechtmässig vertreten durch Maître Daniela ANTONA, licenciée en droit, mit Wohnsitz in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht vom 17. März 2008 (diese Vollmacht wird zusammen mit der vorliegenden Urkunde hinterlegt),

welche der alleinige Aktionär der Gesellschaft ADURION REAL ESTATE LUX S.A. ist, eine société anonyme luxemburgischen Rechts mit Gesellschaftssitz in 55-57, avenue Pasteur, L-2311 Luxemburg, eingetragen beim luxemburgischen Registre de Commerce et des Sociétés unter Nummer B 132.807, gegründet durch notarielle Urkunde des Notars Maître Jean Seckler mit Amtssitz in Junglister (Grossherzogtum Luxemburg) vom 11. Oktober 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations unter der Nummer 2678 vom 22. November 2007. Die Satzung der Gesellschaft (die "Satzung") wurde durch notarielle Urkunde vom 4. März 2008 des vorgenannten Maître Jean Seckler geändert, noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht.

Die Bevollmächtigte, in dieser Eigenschaft, erklärte und ersuchte den Notar, folgendes zu beurkunden:

1. Der alleinige Aktionär hält alle einhundert (100) ausgegebenen Aktien mit einem Nominalwert von dreihundertzehn Euro (€ 310) der Gesellschaft, so dass Entscheidungen über die Punkte der Tagesordnung wirksam getroffen werden können.

2. Die Tagesordnung der Versammlung ist wie folgt:

i) Aufteilung der von der Gesellschaft ausgegebenen Aktien dergestalt, dass jede Aktie das Recht auf dreihundertzehn (310) Aktien mit einem Nominalwert von einem Euro (€ 1) gibt und dementsprechende Änderung von Artikel 5;

ii) Änderung von Artikel 5 der Satzung in der Hinsicht, dass die Agioreserve frei verteilbar ist;

iii) Hinzufügen des folgenden Paragraphen an Artikel 14 der Satzung:

"Für den Fall, dass die Gesellschaft nur einen Aktionär hat, werden alle Kompetenzen, die gemäß des Gesetzes oder aufgrund dieser Satzung von der Hauptversammlung ausgeübt werden, vom alleinigen Aktionär ausgeübt. Beschlüsse des alleinigen Aktionärs werden in ein Verzeichnis, das diese Beschlüsse dokumentiert, aufgenommen, welches am Sitz der Gesellschaft aufbewahrt wird."

Daraufhin beschloss der alleinige Aktionär der Gesellschaft wie folgt:

Erster Beschluss

Der alleinige Aktionär hat beschlossen, die von der Gesellschaft ausgegebenen Aktien dergestalt aufzuteilen, dass jede Aktie das Recht auf dreihundertzehn (310) Aktien mit einem Nominalwert von einem Euro (€ 1) gibt, und dementsprechend Artikel 5 der Satzung zu ändern, damit sich dieser wie folgt liest:

" **Art. 5.** Das gezeichnete Gesellschaftskapital wird auf einunddreißigtausend Euro (€ 31.000) festgelegt, welches in einunddreißigtausend (31.000) Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1) unterteilt wird."

Zweiter Beschluss

Der alleinige Aktionär hat beschlossen, einen fünften Paragraphen an Artikel 5 hinzuzufügen, welcher sich wie folgt liest:

" **Art. 5. fünfter Paragraph.** Die Agioreserve kann frei verteilt werden".

Dritter Beschluss

Der alleinige Aktionär hat beschlossen, einen fünften Paragraphen zum Artikel 14 hinzuzufügen, welcher sich wie folgt liest:

" **Art. 14. fünfter Paragraph.** Für den Fall, dass die Gesellschaft nur einen Aktionär hat, werden alle Kompetenzen, die gemäß des Gesetzes oder aufgrund dieser Satzung von der Hauptversammlung ausgeübt werden, vom alleinigen Aktionär ausgeübt. Beschlüsse des alleinigen Aktionärs werden in ein Verzeichnis, das diese Beschlüsse dokumentiert, aufgenommen, welches am Sitz der Gesellschaft aufbewahrt wird."

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Kosten jeglicher Form, die die Gesellschaft aufgrund der vorliegenden notariellen Urkunde zu tragen hat, werden auf ungefähr eintausend Euro (1.000 EUR) geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, der der englischen und deutschen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde in englischer Sprache ausgefertigt wird, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Antrag der erschienenen Parteien und im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung des Dokuments haben die erschienenen Parteien, die dem Notar mit Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt sind, zusammen mit Uns, dem Notar, die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: D. Antona et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mars 2008, LAC/2008/13009. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008052754/5770/118.

(080058211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Mattaris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 82.367.

L'an deux mille huit, le quatre avril.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MATTARIS S.A.", avec siège social à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, constituée par acte notarié en date du 25 mai 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1153 du 12 décembre 2001. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 28 décembre 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 866 du 3 mai 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain NOULLET, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Anne-Sophie VAQUER, avocat, demeurant professionnellement à Strasbourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Benoit CAILLAUD, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 25.000.000 pour le porter de montant actuel de EUR 32.500 à EUR 25.032.500 par l'émission de 250.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription des 250.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 par Monsieur Patrick LENTZ et libération entière des 250.000 actions nouvelles par apport en nature consistant en 1.567.356 actions de la société de droit français A.T.P. SAS.

3. Changement conséquent de l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant de VINGT-CINQ MILLIONS D'EUROS (EUR 25.000.000) pour le porter de son montant actuel de TRENTE DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 32.500) à VINGT-CINQ MILLIONS TRENTE DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 25.032.500) par l'émission de DEUX CENT CINQUANTE MILLE (250.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS

(EUR 100) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes et d'accepter leur souscription et leur libération par apport en nature, comme suit:

Souscription - Libération

Est alors intervenu aux présentes:

- Monsieur Patrick LENTZ, dirigeant de société, né à Strasbourg (France) le 6 novembre 1958, demeurant à CH-3963 Crans-Montana (Suisse), 52, route du Golf c/o Les Chasseurs,

lequel déclare souscrire les DEUX CENT CINQUANTE MILLE (250.000) actions nouvelles et les libérer entièrement par apport en nature de UN MILLION CINQ CENT SOIXANTE SEPT MILLE TROIS CENT CINQUANTE-SIX (1.567.356) actions de la société par actions simplifiée A.T.P., ayant son siège social à F-67320 Drulingen, 3, rue de Bettwiller, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Saverne sous le numéro TI 329.014.833, représentant 100% du capital total de la dite société, qu'il déclare détenir en propre.

L'existence et la valeur des dites actions a été justifiée au notaire instrumentant dans un rapport établi par Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 18a, boulevard de la Foire, signé par Monsieur Pierre SCHILL, en date du 1^{er} avril 2008, qui conclut comme suit:

"Conclusion:

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie."

Il résulte en outre d'un certificat émis en date du 31 mars 2008 par Monsieur Karl BURKARDT et Monsieur Jacques DUCARUGE, agissant respectivement en leur qualité de Président et de Directeur général de la société par actions simplifiée A.T.P., que:

"- Monsieur Patrick Lentz est propriétaire de UN MILLION CINQ CENT SOIXANTE SEPT MILLE TROIS CENT CINQUANTE-SIX (1.567.356) actions, correspondant à 100% du capital de la Société "A.T.P.";

- les actions apportées sont entièrement libérées;
- Monsieur Patrick Lentz est le seul ayant droit sur ces actions et ayant les pouvoirs d'en disposer;
- aucune des actions n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des actions n'est sujette à saisie.
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;
- selon la loi française et les statuts de la société, ces actions sont librement transmissibles;
- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des actions de la société, requises en France, seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant le dit apport en nature;
- en date du 31/03/2008, les UN MILLION CINQ CENT SOIXANTE SEPT MILLE TROIS CENT CINQUANTE-SIX (1.567.356) actions à apporter ont une valeur d'au moins VINGT CINQ MILLIONS D'EUROS (€ 25.000.000,-), cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés."

Lesdits rapport et le certificat resteront, après avoir été signés "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

Le surplus, s'il en est, entre l'apport en nature et la valeur nominale des actions émises en échange sera porté à un compte de prime d'émission.

Deuxième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. alinéa 1^{er}** . Le capital social est fixé à VINGT-CINQ MILLIONS TRENTE DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 25.032.500) représenté par DEUX CENT CINQUANTE MILLE TROIS CENT VINGT CINQ (250.325) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100)."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ CENT TRENTE DEUX MILLE EUROS (EUR 132.000). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. NOULLET, A.-S. VAQUER, B. CAILLAUD, P. LENTZ, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 avril 2008, LAC/2008/14466. — Reçu cent vingt-cinq mille euros à 0,5%: EUR 125.000,-.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008052749/220/103.

(080058415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

**ION International S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Selway S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 135.679.

In the year two thousand and eight, on the fourth of March.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach,

There appeared:

ION Geophysical Corporation, a company incorporated under the laws of Delaware, having its address at 2105 CityWest Blvd, Suite 400, Houston, TX 77042-2839, Texas, United States of America,

Here represented by Mrs Peggy SIMON, private employee, residing in Berdorf, by virtue of a proxy established on March 4th, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of "Selway S.à r.l." (the "Company"), having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 135.679 (NIN 2007 2470 746), incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary public residing in Junglister, Grand Duchy of Luxembourg, on December 11th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 457 on the 22nd of February 2008.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand, five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by five hundred (500) shares without nominal value.

III. The appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to change the name of the Company from its current name "Selway S.à r.l." to "ION International S.à r.l."

Second resolution

Pursuant to the above resolution, the sole shareholder resolved to amend therefore article 4 of the articles of incorporation, to give it henceforth the following wording:

" **Art. 4.** the Company will have the name of " ION International S.à r.l." "

Third resolution

The sole shareholder resolved to appoint, for an unlimited duration, the following persons as:

- Category A Managers:

- Mr. Robert D. Maxey, born in Texas, United States of America, on July 26th, 1956, with professional address at 2105, CityWest blvd, Suite 400, Houston, TX 77042-2839, Texas, United States of America;

- Mr. David L. Roland, born in Oklahoma, United States of America, on June 22nd, 1961, with professional address at 2105, CityWest blvd, Suite 400, Houston, TX 77042-2839, Texas, United States of America; and

- Mr. Alistair Arnot, born in Scotland, on December 3rd, 1966, with address at 1, Logie Mill, Logie Green Road, Edinburgh, EH7 4GH, Scotland.

- Category B Manager:

- Mr. Luc Sunnen, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on December 22nd, 1961, with professional address at 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Fourth resolution

The sole shareholder resolved that Mr. Marcel Stephany, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on September 4th, 1951, with professional address at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg, shall act as Category B Manager of the Company

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatre mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach.

A comparu:

ION Geophysical Corporation, une société constituée sous les lois du Delaware, ayant son adresse au 2105 CityWest Blvd, Suite 400, Houston, TX 77042-2839, Texas, Etats-Unis d'Amérique,

Ici représentée par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant à Berdorf, en vertu d'une procuration donnée le 4 mars 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Selway S.à r.l." (la «Société»), ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 135.679 (NEST 2007 2470 746), constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire à Junglinster, Grand Duché de Luxembourg, en date du 11 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 457 du 22 février 2008.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales sans valeur nominale.

III. L'associé unique, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé de changer la dénomination sociale de la Société de sa dénomination actuelle «Selway S.à r.l.» en «ION International S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'article 4 des statuts en conséquence, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société a comme dénomination «ION International S.à r.l.»."

Troisième résolution

L'associé unique a décidé de nommer les personnes suivantes, pour une durée illimitée, en tant que:

- Gérants de catégorie A:

- M. Robert D. Maxey, né au Texas, Etats-Unis d'Amérique, le 26 juillet 1956, ayant son adresse professionnelle au 2105, CityWest blvd, Suite 400, Houston, TX 77042-2839, Texas, Etats-Unis d'Amérique;

- M. David L. Roland, né en Oklahoma, Etats-Unis d'Amérique, le 22 juillet 1961, ayant son adresse professionnelle au 2105, CityWest blvd, Suite 400, Houston, TX 77042-2839, Texas, Etats-Unis d'Amérique; et

- M. Alistair Arnot, né en Ecosse, le 3 décembre 1966, ayant son adresse au 1, Logie Mill, Logie Green Road, Edinburgh, EH7 4GH, Ecosse.

- Gérant de catégorie B:

- M. Luc Sunnen, né à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, le 22 décembre 1961, ayant son adresse professionnelle au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Quatrième résolution

L'associé unique a décidé que M. Marcel Stephany, né à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, le 4 septembre 1951, ayant son adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duché de Luxembourg, agisse en qualité de Gérant de catégorie B de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 7 mars 2008. Relation: ECH/2008/295. - Reçu douze Euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 19 mars 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008052878/201/115.

(080058280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Rigel Developments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 112.250.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 21 mars 2008

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Madame Johanna VAN OORT de son poste de gérante de la société avec effet au 31 mars 2008.

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme Monsieur Eddy DOME, résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet au 31 mars 2008.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008052453/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04706. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Sirius Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 112.251.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 21 mars 2008

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Madame Johanna VAN OORT de son poste de gérante de la société avec effet au 31 mars 2008.

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme Monsieur Eddy DOME, résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet au 31 mars 2008.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008052454/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04707. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.
